

COMMUNE de MONTMAIN
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 août 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mmes Sophie CHAVATTE, Anita LETEURTOIS, Dominique POLLIART, M. Jean-François FAIVRE, Mme Valérie PEREZ, MM. Anli TAOIKALI ABDALLAH, Bernard SAGRANGE et Fabrice ROUSSEAU.

Était excusé : M. Samuel TRULLARD a donné pouvoir à Mme Martine DÉCHAUD.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de M. Laurent RICHARD, suite à son départ de la commune.

SUPPRESSION RÉGIE de RECETTES – SALLE des FÊTES

Le Conseil Municipal décide la suppression de la régie recettes pour l'encaissement du produit des locations de la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2022 car les locations n'étant plus réglées en espèces.

SUPPRESSION RÉGIE de RECETTES – REPAS du 14 JUILLET

Le Conseil Municipal décide la suppression de la régie recettes pour l'encaissement du repas du 14 juillet à compter du 1^{er} septembre 2022 car les repas n'étant plus réglés en espèces

REDEVANCE ANNUELLE - ORANGE - ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal entérine, pour accepter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France Télécom/Orange les plafonds des redevances dues pour l'année 2019 sont :

- 40.73 €/km par artère souterraine,
- 54.30 €/km par artère aérienne.

REDEVANCE ANNUELLE - ORANGE - ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal entérine, pour accepter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France Télécom/Orange les plafonds des redevances dues pour l'année 2020 sont :

- 41.66 €/km par artère souterraine,
- 55.44 €/km par artère aérienne.

REDEVANCE ANNUELLE - ORANGE - ANNÉE 2021

Le Conseil Municipal entérine, pour accepter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France Télécom/Orange les plafonds des redevances dues pour l'année 2021 sont :

- 41.29 €/km par artère souterraine,
- 55.05 €/km par artère aérienne.

REDEVANCE ANNUELLE - ORANGE - ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal entérine, pour accepter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France Télécom/Orange les plafonds des redevances dues pour l'année 2022 sont :

- 42.64 €/km par artère souterraine,
- 56.85 €/km par artère aérienne.

DÉCISION MODIFICIVE n° 1

Le Conseil Municipal décide de réaliser un virement de crédit d'un montant de 6000€ suite aux différents mouvements de personnel non prévus lors du vote du budget primitif 2022.

DÉLÉGUÉS au SIVOS - MODIFICATION

Le Conseil Municipal, suite à la démission de M. Laurent RICHARD, désigne Mme Sophie CHAVATTE, déléguée titulaire et M. Anli TAOIKALI ABDALLAH, délégué suppléant, au sein du SIVOS de Pouilly-sur-Saône. Les deux autres délégués restant inchangés.

AGENCE RÉGIONALE du NUMÉRIQUE et de l'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – RÉSILIATION au 31 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal décide de résilier l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle au 31 décembre 2022, suite à la fin de la gratuité pour les communes de moins de 500 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Informations et questions diverses :

- Mme Sophie CHAVATTE rappelle l'organisation du repas des aînés le 25 septembre prochain à la salle des fêtes. La gratuité du repas sera appliquée pour les personnes de plus de 70 ans et pour les personnes intéressées à participer, le coût du repas sera d'environ 40.00 €. Les inscriptions sont fixées au 21 septembre.

- Madame le Maire indique que la réunion publique, pour la diffusion du reportage réalisé en Afrique, est reportée à une date ultérieure.

- Le classement des archives communales, par le service « SOS Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or, débutera le 13 septembre prochain.

- Il est indiqué que les travaux de réfection de peinture du monument aux morts viennent d'être réalisés par Monsieur DE HAESE. Au vu du résultat, il sera demandé un devis, à cette même entreprise, pour la réfection de la peinture des bois extérieurs de la salle des fêtes.

- Une réunion publique sur la « santé communale » sera organisée le Vendredi 16 septembre à 18 heures à la salle des fêtes par la Sté AXA.

- L'Arbre de Noël des enfants est fixé le Dimanche 18 décembre prochain à 15h30 à la salle des fêtes.

- M. Bernard SAGRANGE fait part de l'incivilité constatée auprès de l'étang. Le Conseil décide de procéder au retrait des poubelles en bois.

La séance a été levée à 21h05 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
Martine DÉCHAUD